1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdsbtc-15
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Propane-2-ol
2.5.2 Ethylene glycol
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdsbtc-15
Company	Alexander BINZEL
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdsbtc-15**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdsbtc-15

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdsbtc-15**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Alexander BINZEL
État physique	liquide
Forme	- liquide
pH	6
Usage	Seulement pour les utilisateurs professionnels!
Date FDS	2023-07-17

La FDS date du 2023-07-17. Elle a donc 3 an(s). La FDS ayant plus de 3 ans, il est *recommandé* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Attention

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable

Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

- P210 P210
- P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

Transport :

- ADR : Classe 3 (Liquides inflammables)
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible
- IMDG : Classe 3 (Liquides inflammables)
- IATA : Classe 3 (Liquides inflammables)
- UN : UN1993

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon, puis rincer abondamment. Si des symptômes apparaissent (irritation, brûlure...), consulter un médecin.

eyes : Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être retirées facilement. Continuer le rinçage jusqu'à disparition des troubles ; consulter un médecin si les symptômes persistent.

ingestion : *Aucune procédure spécifique n'est indiquée dans le document.*

inhalation : *Aucune procédure spécifique n'est indiquée dans le document.*

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Propane-2-ol

Identification

- N° CAS : 67-63-0
- N° EINECS : 200-661-7

Concentration :from 10.0 to 12.5

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 200.0 - VLE-8h (mg/m³) : 500.0 - VLE-15min (ppm) : 400.0 - VLE-15min (mg/m³) : 1000.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHEAoût 2026Fiche n°66 - Propan-2-olFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Propan-2-ol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[16-18] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.2 Ethylene glycol

Identification

- N° CAS : 107-21-1
- N° EINECS : 203-473-3

Concentration :from 2.5 to 10.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 20.0 - VLE-8h (mg/m³) : 52.0 - VLE-15min (ppm) : 40.0 - VLE-15min (mg/m³) : 104.0

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHEAoût 2023Fiche n°25 - Éthylène-glycolFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Éthylène-glycol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[10-12] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants de protection: • Matériau recommandé : butylcaoutchouc • Épaisseur minimale : ≥ 0,5 mm • Temps de pénétration (min.) : < 480 min • Utilisation uniquement avec des gants portant un étiquetage CE catégorie III et résistant à la substance. • Pour protection contre les éclaboussures, on peut également utiliser des gants en caoutchouc nitrile : épaisseur ≥ 0,1 mm, temps de pénétration < 10 min.
Yeux	Lunettes / écrans faciaux: • Porter des lunettes de protection hermétiques (classe EN 166). • Protection étanche conforme à la norme EN 13034.
Peau	-
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres: • Utiliser un appareil de protection respiratoire avec filtre A/P2 (norme DIN EN 141 – filtres à gaz et filtres combinés). • Le masque est requis uniquement si la ventilation n'est pas suffisante ; dans des conditions normales, aucune protection respiratoire n'est nécessaire.

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Corps	Vêtements de protection / combinaisons: • Porter des vêtements de protection appropriés (ex. combinaison chimique) qui restent hermétiquement fermés et sont compatibles avec le produit. • Les gants doivent être contrôlés pour leur intégrité avant chaque usage.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés. - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. - Éviter la formation d'aérosols. - Tenir à l'abri des sources d'inflammation – ne pas fumer. - Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine. - Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments. - Autres indications sur les conditions de stockage : - Stocker au sec. - Tenir les emballages hermétiquement fermés. - Température de stockage recommandée : 5 – 30 °C. - Classe de stockage : 3
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Seulement pour les utilisateurs professionnels!